



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-huit janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 22 janvier 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoints, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Paul TONNIEAU, Adjoint, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Jean-Paul TONNIEAU donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Xavier GODART, M. Olivier GUILLOU donne pouvoir à M. Éric JOSEPH, Mme Sophie LOPES donne pouvoir à M. Mathieu HENRI et Madame Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

2025-1. VOTE DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions qui pourraient être accordées aux différentes associations au titre de l'année 2025.

Le montant du crédit budgétaire alloué aux subventions 2025 est de 220 700 € contre 221 435 € de subventions versées au titre de l'année 2024.

En l'absence de l'Adjoint délégué aux Sports, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jérémy VANBERSEL, membre de la commission des Sports, pour présenter les subventions aux clubs sportifs.

Monsieur VANBERSEL informe le Conseil Municipal que les subventions aux clubs sportifs ont été examinées en commission des Sports le 14 janvier dernier.

Associations sportives d'Ormes :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant 2024	Demande de l'association pour 2025	Montant proposé par la commission des Sports
ES Ormes Basket-Ball - Équipe première (Convention 24/25 = 60 000 €)	Révision des conventions en juin 2025		
ES Ormes Basket-Ball - Club (Convention 24/25 = 30 000 €)			
Ormes / Saint-Péravy Football Club	23 000,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €
Gym en f'Ormes	-	-	-
Avenir Cyclotourisme d'Ormes (transports inclus)	6 500,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Tennis - Éveil Sportif d'Ormes	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Tennis de Table - Éveil Sportif d'Ormes (transports inclus)	4 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Club de Kick-Boxing	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Club de Kick-Boxing (subvention exceptionnelle)	-	1 200,00 €	1 200,00 €

Club de Billard	-	-	-
Club de Pétanque (14/07 et transports inclus)	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Association de Pêche d'Ormes	80,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €
Courir à Ormes (transport inclus)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Courir à Ormes (Movember)		1 300,00 €	1 300,00 €
Chasse	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Club de boxe ormois	3 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Union Cycliste d'Orléans	700,00 €		700,00 €
Sous-total	65 580,00 €	72 500,00 €	73 200,00 €

Conventions :

- L'ESO Basket-Ball (le club) : convention saison 2024/2025 : le solde a été versé en janvier 2025 (6 000,00 €) ;
- L'ESO Basket-Ball (équipe première) : convention saison 2024/2025 : le solde a été versé en janvier 2025 (12 000,00 €).

Pour l'ESO Basket-Ball (club et équipe première), deux nouvelles conventions seront présentées au Conseil Municipal, à la fin de la saison sportive et au plus tard lors de la séance du Conseil Municipal du mois de juin.

Monsieur Jacques SEGUIN, Adjoint délégué à l'Action culturelle, présente les dossiers de demandes de subvention au titre des affaires culturelles et indique que ceux-ci ont été examinés lors de la commission culturelle qui s'est réunie le 13 janvier dernier.

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant 2024	Demande de l'association pour 2025	Proposition de la commission Culturelle
La Pléiade	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Si Ormes m'était conté	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Théâtre - La Troupe du Cerf-Volant	500,00 €	500,00 €	500,00 €
PLADO (ex Société Horticulture Ormes)	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
PLADO - Subvention exceptionnelle « Les blouses roses »	850,00 €	-	-
Batterie-fanfare intercommunale Ingré/Ormes	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
Phil'en Troupe	-	-	-
Sous total	31 050,00 €	30 200,00 €	30 200,00 €

Monsieur le Maire présente les dossiers de demandes de subvention des autres associations d'Ormes :

Autres associations d'Ormes :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant 2024	Demande de l'association pour 2025	Proposition pour 2025
Amicale des Sapeurs-Pompiers Ormes/Saran	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Les Belles Années	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
FNACA	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Amicale Détente et Loisirs du personnel (ADEL)	14 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
La Cité des Joueurs	300,00 €	350,00 €	350,00 €
Association Familiale d'Ormes	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Ingré-Ormes 2030	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Sous-total	21 100,00 €	19 650,00 €	19 150,00 €

Monsieur le Maire présente les dossiers de demandes de subvention au titre des affaires scolaires :

Associations pour l'enseignement :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant 2024	Demande de l'association pour 2025	Proposition de la commission des affaires scolaires
Association sportive du collège d'Ingré	800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Association sportive du lycée d'Ingré	400,00 €	800,00 €	600,00 €
Foyer coopérative du collège d'Ingré	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Coopérative école maternelle	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Coopérative école élémentaire (nbre classes x 140 €)	1 820,00 €	1 820,00 €	1 820,00 €
Coopérative école élémentaire (Nbre classes de découvertes x 100 €)	100,00 €	400,00 €	400,00 €
Association sportive école élémentaire	850,00 €	850,00 €	850,00 €
AP2E Ormes	800,00 €	800,00 €	800,00 €
PEEP collège d'Ingré	-	150,00 €	150,00 €
Sous-total	7 070,00 €	8 120,00 €	7 920,00 €

Monsieur le Maire présente les dossiers de demandes de subvention au titre de l'Action sociale :

Action sociale locale :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant 2024	Demande de l'organisme pour 2025	Proposition du Maire
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	75 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €
Sous-total	75 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €

Monsieur le Maire présente les dossiers de demandes de subvention des autres associations pour lesquelles une subvention a été versée en 2024 :

Autres associations :

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant 2024	Demande de l'association pour 2025	Proposition du Maire
Les Quatre vents du Secteur Ouest	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Ligue Nationale contre le Cancer	500,00 €	Pas de montant	500,00 €
La Banque Alimentaire	500,00 €	Pas de demande	500,00 €
Croix-Rouge française	150,00 €	Pas de demande	150,00 €
Secours Catholique du Loiret	150,00 €	150,00 €	150,00 €
S.O.S. Amitié Centre	150,00 €	Pas de montant	150,00 €
France Alzheimer	300,00 €	Pas de montant	300,00 €
Off. National des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre (Bleuets de France)	200,00 €	Pas de montant	200,00 €
CERCIL - Mémorial de la Shoah	150,00 €	Pas de demande	150,00 €
Comité féminin du Loiret pour le dépistage du cancer	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale	40,00 €	Pas de demande	-
Association Départementale PEP Loiret	500,00 €	Pas de demande	500,00 €
Bibliothèque sonore d'Orléans et du Loiret	85,00 €	100,00 €	100,00 €
Les restos du Cœur	150,00 €	Pas de montant	150,00 €
Relais Orléanais	150,00 €	Pas de montant	150,00 €
SPA du Centre	100,00 €	Pas de demande	100,00 €
Secours Populaire	200,00 €	200,00 €	200,00 €

Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Orléans	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Prévention routière	250,00 €	Pas de demande	250,00 €
Le Souvenir Français	100,00 €	Pas de demande	100,00 €
Loiret Nature Environnement	100,00 €	100,00 €	100,00 €
MFR du Pithiverais	80,00 €	Pas de demande	-
Campus des métiers et de l'artisanat	80,00 €	Pas de demande	-
Jeunes Sapeurs-Pompiers Orléans Nord	-	150,00 €	150,00 €
<i>Sous-total</i>	<i>5 135,00 €</i>		<i>5 100,00 €</i>

Il est rappelé que les subventions sont votées par catégorie et que les élus faisant partie du Bureau d'une association mentionnée ci-dessus, ne peuvent pas prendre part au vote des subventions de la catégorie à laquelle est rattaché leur association.

Par conséquent :

- ❖ Monsieur Jérémy VANBERSEL ne participe pas au vote des subventions aux clubs sportifs.
- ❖ Madame Annie TAVENNEC, Messieurs Philippe MOREAU, Jean-Pierre GUILLOT et Jacques SEGUIN ne participent pas au vote des subventions au profit des associations culturelles.
- ❖ Madame Estelle GUILLOU ne participe pas au vote des subventions de la rubrique « Autres associations d'Ormes » ni à celui des subventions aux associations pour l'enseignement.

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 21 janvier 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de ses Adjoints,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votes exprimés, le montant des subventions présentées au titre de l'année 2025.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 janvier 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 30 janvier 2025.

Publié ou notifié le : 30 janvier 2025.

